

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 8 juin 2026, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M ^{me} la mairesse	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Patrick HOVINGTON Jean-Marcel VOYER
M ^{mes} les conseillères	Jessica VIGNEAULT-CHIASSON Josée CAISSY
M. le conseiller	Tommy TAVARES

formant quorum sous la présidence de M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 10

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister. Elle félicite les nouveaux conseillers, M^{me} Jessica VIGNEAULT-CHIASSON et M. Jean-Marcel VOYER et ces derniers se présentent.

2026-06-232

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juin 2026, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-233

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-234

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la Commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 25 mai 2026 : décisions CP-0526-262 à CP-0526-279 inclusivement;
- 1^{er} juin 2026 : décisions CP-0626-280 à CP-0626-307 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ fait lecture et dépose le rapport sur la situation financière de la Ville de Port-Cartier.

Ce rapport fait état notamment :

- des faits saillants des résultats du dernier rapport financier de la municipalité et des rapports de l'auditeur indépendant mandaté par la Ville pour l'année 2025;
- des activités d'investissement 2025;
- de l'endettement de la municipalité au 31 décembre 2025.

Ce rapport est distribué sur le territoire de la Ville de Port-Cartier conformément à l'article 105.2.2. de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) par publication sur le site Internet de la Ville.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2026-406, INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME »

M. le conseiller Jean-Marcel VOYER par les présentes :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 2026-406, intitulé : « Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme »;
- dépose le projet du règlement n° 2026-406, intitulé : « Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme ». Ce règlement vise notamment à prescrire les dispositions liées à l'administration des règlements d'urbanisme, aux permis et aux certificats exigés, à la forme et au contenu des demandes.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-06-235

DEMANDE – DÉROGATION MINEURE N° 2026-007 – 608 ENTRÉE Q, ROUTE 138

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER (ci-après appelée « Ville »), conformément à la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*, a adopté le règlement numéro 2004-024, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure suivante a été présentée afin de rendre cet immeuble conforme aux règlements d'urbanisme :

N° 2026-007

Demande faite par M^{me} Julie RIOUX, copropriétaire de l'immeuble sis au 608 Entrée Q, route 138 à Port-Cartier – Lot 4 693 949 du cadastre du Québec (zone 46 F); le but de cette demande est d'accepter la largeur minimale du bâtiment principal à 3,05 mètres plutôt que 3,65 mètres minimum, tel que prescrit par l'article 6.2 du Règlement de zonage 2009-151;

CONSIDÉRANT la recommandation faite au conseil municipal par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville en date du 20 mai 2026;

CONSIDÉRANT que la greffière a publié le 21 mai 2026, l'avis public annonçant la séance au cours de laquelle toute personne intéressée peut être entendue par le conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande ou aucun commentaire n'a été formulé par l'assistance en rapport avec cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'accepter cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville accorde une dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 608 Entrée Q, route 138 à Port-Cartier – Lot 4 693 949 du cadastre du Québec (zone 46 F), et qu'en conséquence, il soit reconnu et accepté, à toutes fins que de droits que, nonobstant la réglementation en vigueur, de déroger afin d'accepter la largeur minimale du bâtiment principal à 3,05 mètres plutôt que 3,65 mètres minimum, tel que prescrit par l'article 6.2 du Règlement de zonage 2009-151.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-236

APPUI ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PROGRAMME DE RÉNOVATION DES HABITATIONS À LOYER MODIQUE – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a mis en place, en mai 2023, le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) visant à soutenir la rénovation et la modernisation du parc de

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

logements sociaux dont les conventions sont échues avec le gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE ce programme est offert dans le contexte des fins d'ententes entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec, particulièrement dans les régions rurales ou dévitalisées, ont exprimé des difficultés à assumer immédiatement la contribution municipale équivalant à 10 % du coût des travaux admissibles;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a annoncé en 2025 que les municipalités pourront, dans le cadre du programme PRHLM, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer leur contribution municipale, sous réserve de l'approbation du MAMH avant la signature des contrats de réalisation des travaux;

ATTENDU QUE cette mesure vise à faciliter la réalisation des travaux de rénovation nécessaires au maintien et à la modernisation du parc de logements à loyer modique;

ATTENDU QUE l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER (OMHPC) souhaite conclure une convention d'aide financière avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme PRHLM;

ATTENDU QUE les ensembles immobiliers visés par cette convention sont situés sur le territoire de la Ville de Port-Cartier;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer le parc de logements sociaux afin de répondre aux besoins de sa population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier confirme son appui à la démarche de l'OMHPC visant la conclusion d'une convention d'aide financière avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);

QUE la Ville de Port-Cartier accepte les obligations municipales prévues à la convention d'aide financière PRHLM, lesquelles comprennent notamment:

1. reconnaître et maintenir l'usage des immeubles concernés à des fins de logements sociaux;
2. collaborer avec la Société d'habitation du Québec et l'OMHPC dans la mise en œuvre du programme;
3. soutenir le maintien et l'amélioration du parc de logements sociaux sur son territoire;

QUE la Ville de Port-Cartier s'engage à assumer une contribution financière municipale équivalant à 10 % des coûts admissibles des travaux, conformément aux conditions du programme PRHLM;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE la Ville de Port-Cartier pourra, si nécessaire, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer cette contribution municipale, conformément aux dispositions prévues par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et sous réserve des approbations requises;

QUE cet engagement financier vise les ensembles immobiliers situés sur le territoire de la Ville de Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-237

AUTORISATION – OCTROI D'UN AVENANT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT que le contrat de services professionnels avec TÉTRA TECH QI INC., pour la mise à niveau des infrastructures de pompage, le traitement et la distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, projet VPC-STP-SPI-20141003-01 requiert une cinquième bonification du budget post-mise en service prévu à l'article 4 de l'avenant n° AV-12, en raison du nombre élevé de travaux à compléter au registre et du report de la réception définitive à la fin de septembre 2026;

CONSIDÉRANT que le budget post-mise en service, tel que bonifié par les avenants AV-13, AV-14 et AV-15, est épuisé depuis le 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT que la poursuite des services de surveillance et des activités connexes est nécessaire pour mener le projet à sa réception définitive;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser l'octroi d'un avenant n° AV-16 à TÉTRA TECH QI INC. au montant de 170 000 \$, taxes en sus, pour les services professionnels supplémentaires requis pour la surveillance des travaux, concernant le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément au projet d'avenant n° AV-16 daté du 14 mai 2026 et selon la recommandation du Service des travaux publics en date du 22 mai 2026;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et l'ingénieur municipal à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, l'avenant n° AV-16 mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-238

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDES CIBLÉES POUR L'ADAPTATION DE POINTE-AUX-ANGLAIS À L'ÉROSION ET LA SUBMERSION CÔTIÈRES – PROJET N° VPC-STP-SP-20250917-01 – WSP CANADA INC. – FACTURE N° 20377577

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 31 499,09 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 149,91 \$, taxes en sus, à l'entreprise WSP CANADA INC., en paiement pour le contrat de services professionnels visant la réalisation d'études ciblées pour l'adaptation de Pointe-aux-Anglais à l'érosion et la submersion côtières, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SP-20250917-01, le tout conformément à la facture n° 20377577 datée du 27 avril 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 4 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-239

AUTORISATION DE PAIEMENT – LIBÉRATION D'UNE PARTIE DES RETENUES CONTRACTUELLES – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – PROJET N° VPC-STP-SPI-20221020-01 – GROUPE-CONSEIL CHG INC.

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
Appuyé M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 22 591,75 \$, taxes incluses, représentant la libération d'une partie de la retenue contractuelle, à l'entreprise GROUPE CONSEIL CHG INC., pour le contrat de services professionnels d'ingénierie visant la réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20221020-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 11 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-240

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE INTITULÉE « ALLOCATION POUR VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES SALARIÉS AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES »

CONSIDÉRANT la convention collective entre la Ville de Port-Cartier et le Syndicat des employés de la Ville de Port-Cartier en vigueur jusqu'en 2030;

CONSIDÉRANT l'absence de compensation pour l'achat et le remplacement de vêtements et accessoires de travail pour les employés syndiqués du secteur aquatique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accepter la lettre d'entente intitulée « Allocation pour vêtements de travail pour les salariés affectés aux activités aquatiques », telle que soumise à la commission permanente du 25 mai 2026;

D'autoriser la directrice des ressources humaines, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, la lettre d'entente précitée ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-06-241

AUTORISATION DE PAIEMENT – LIBÉRATION DU SOLDE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DES RUES BIJOULD, DU BARRAGE – PROJET N° VPC-STP-SPI-20230901-01 – PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSEON, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 396,89 \$, taxes en sus, représentant la libération du solde de la retenue contractuelle de 10 %, à l'entreprise PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC., en paiement pour le contrat de réfection des rues Bijould et du Barrage, faisant partie du projet n° VPC-STP-SPI-20230901-01, le tout conformément à la recommandation du Service de la trésorerie en date du 7 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-242

AUTORISATION DE DÉPÔT – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA 2026) – PROJET DE RÉFECTION, DE MISE AUX NORMES ET D'AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE AQUATIQUE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

- **QUE** la Ville de Port-Cartier autorise la présentation du projet de réfection, de mise aux normes et d'agrandissement du complexe aquatique de la Ville de Port-Cartier au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA 2026);
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Ville de Port-Cartier à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- **QUE** la Ville de Port-Cartier désigne M. Nicolas MAYRAND, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-243

DON – VOLUMES, JEUX ET FILMS USAGÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE « LE MANUSCRIT »

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE faire don aux écoles, garderies, organismes travaillant en alphabétisation, établissements publics et privés où l'on trouve des salles d'attente ainsi qu'aux usagers, de livres usagés retirés de la bibliothèque municipale Le Manuscrit suite à une opération d'élagage, qui ne sont plus d'aucune utilité pour la Ville,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 30 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-244

ATTRIBUTION DE SEPT (7) BOURSES DU MÉRITE – CENTRE ÉDUCATIF L'ABRI

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

DE confirmer l'attribution de sept (7) bourses du mérite, au montant de 100 \$ chacune, remises le 2 juin dernier à l'occasion du Gala Méritas du CENTRE ÉDUCATIF L'ABRI, aux élèves s'étant le plus impliqués dans les domaines culturel, artistique et scientifique, l'école ou le Centre de services scolaire en décidant;

D'autoriser la trésorière à verser les bourses aux bénéficiaires désignés comme susdit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-245

APPUI – ACCÈS UNIVERSEL AUX POMPES À INSULINE SANS DISCRIMINATION D'ÂGE

ATTENDU que le diabète insulino-dépendant est une maladie chronique nécessitant une gestion continue et rigoureuse de la glycémie afin de prévenir des complications graves;

ATTENDU que l'utilisation d'une pompe à insuline permet un meilleur contrôle glycémique, réduit les épisodes d'hypoglycémie sévère et améliore significativement la qualité de vie des personnes atteintes;

ATTENDU que le programme public québécois actuel limite l'accès aux pompes à insuline selon des critères d'âge ou liés au moment du diagnostic, créant une iniquité importante;

ATTENDU que l'INESSS a recommandé dès 2022 l'élargissement de l'accès à ces dispositifs sans restriction d'âge;

ATTENDU que l'accès à ces technologies permet également de réduire les coûts à long terme pour le système de santé en prévenant plusieurs complications;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier demande officiellement au gouvernement du Québec d'étendre le Programme d'accès aux pompes à insuline à l'ensemble des personnes vivant avec un diabète insulino-dépendant, sans restriction d'âge ni discrimination liée au moment du diagnostic;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à M^{me} Sonia BÉLANGER, ministre de la Santé et des Services sociaux, à M^{me} Kateri CHAMPAGNE JOURDAIN, ministre responsable de la région de la Côte-Nord, de même qu'à

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec afin de solliciter leur appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-246

AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE PROLONGATION – LETTRE D'INTENTION POUR LA LOCATION DES LOTS 4 694 145, 4 694 146, 4 694 147 ET 4 693 881, CADASTRE DU QUÉBEC – HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la lettre d'intention intervenue avec HYDRO-QUÉBEC le 10 octobre 2025 concernant la location de terrains vacants situés de part et d'autre de la rue des Épinettes, connus et désignés comme étant les lots 4 694 145, 4 694 146, 4 694 147 et 4 693 881 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, prend fin le 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT qu'un délai supplémentaire est requis pour HYDRO-QUÉBEC afin de compléter l'analyse de ses besoins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

DE prolonger le délai mentionné à l'article 11 de la lettre d'intention au 31 décembre 2026;

D'autoriser le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-247

DÉPÔT - ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2026

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatifs entre le réel de l'exercice courant et précédent au 30 avril 2026 de la VILLE DE PORT-CARTIER;

D'accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatifs de l'exercice courant au 30 avril 2026 et le budget de l'année en cours de la VILLE DE PORT-CARTIER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-248

DÉSFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ CONTRE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à désaffecter un montant total de 134 359 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté et le retourner contre l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-249

PROLONGATION DE CONTRAT – SOUTIEN AU SERVICE DE L'URBANISME POUR UNE PÉRIODE DE 6 MOIS – LITHOSIA L'ATELIER INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSEON, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

DE prolonger pour une période additionnelle de six (6) mois, à compter du 8 juin 2026, le contrat de services professionnels de soutien en urbanisme, faisant l'objet de la résolution n° 2025-06-251, le tout, conformément à ce qui a été prévu à l'option n°2 de l'offre de services n° 000019 datée du 15 juin 2025 et à la recommandation du Service de l'urbanisme en date du 27 mai 2026;

D'autoriser le coordonnateur du Service de l'urbanisme, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourrait être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-250

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE VENTE – 13, RUE DU GRAND-HÉRON

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la vente d'un terrain vacant situé au 13 rue du Grand-Héron à Port-Cartier, connu et désigné comme étant le lot 4 694 617 du cadastre du Québec, en la circonscription foncière de Saguenay, à intervenir avec Handjy PAQUET BOUCHARD selon le projet soumis lors de la commission permanente du 1^{er} juin 2026 et sujet à toute modification jugée utile ou nécessaire par le Service du greffe;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-251

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE VENTE – 5433, RUE LANGEVIN

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'autoriser la vente d'un terrain vacant situé au 5433, rue Langevin à Port-Cartier, connu et désigné comme étant le lot 4 395 333 du cadastre du Québec, en la circonscription foncière de Saguenay, à intervenir avec Yvon GRAVEL et Carole GAGNON, selon le projet soumis lors de la commission permanente du 1^{er} juin 2026 et sujet à toute modification jugée utile ou nécessaire par le Service du greffe;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-252

MOUVEMENT DU PERSONNEL – MAI 2026

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel pour le mois de mai 2026, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

COULOMBE, Nelson	Chef d'équipe aux espaces verts	11-05-2026
CHOUINARD, Jean-François	Régisseur à l'entretien des bâtiments et équipements récréatifs	12-05-2026

EMBAUCHE – EMPLOIS ÉTUDIANTS (PÉRIODE ESTIVALE)

DUBORD, Kamya	Coordonnatrice de camp de jour	16-05-2026
POIRIER, Florence	Coordonnatrice de camp de jour	16-05-2026
CORMIER, Anaïs	Animatrice, bibliothèque et vie culturelle	25-05-2026
LAMBERT, Maryon	Animatrice, bibliothèque et vie culturelle	27-05-2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-253

*Telle que corrigée par
PC-2026-01/2026-06-253-254.*

*Voir le procès-verbal de
correction ci-joint.*

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60952460

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 91 510,35 \$, **moins** la retenue contractuelle de 5 %, soit 4 575,52 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60952460, datée du 19 janvier 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 29 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-06-254

*Telle que corrigée par
PC-2026-01/2026-06-253-254.*

*Voir le procès-verbal de
correction ci-joint.*

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60961437

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 49 250,14 \$, **moins** la retenue contractuelle de 5 %, soit 2 462,51 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60961437, datée du 27 mars 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-255

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60969170

Il est proposé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSEON, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 57 163,18 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 5 716,32 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60969170, datée du 22 mai 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 28 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-256

OCTROI DE CONTRAT – INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUT À LA CAMÉRA CONVENTIONNELLE – CAN-INSPEC INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de CAN-INSPEC INC. pour des services techniques visant l'inspection télévisée des conduites d'égout à la caméra conventionnelle;

CONSIDÉRANT l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'octroyer un contrat de services techniques à l'entreprise CAN-INSPEC INC. visant l'inspection télévisée des conduites d'égout à la caméra conventionnelle, au montant de 55 958 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services de cette entreprise et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 28 mai 2026, sous réserve des termes et conditions du contrat à produire par le Service du greffe;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et l'ingénieur municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-257

OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE PLONGÉE – RÉCUPÉRATION DE PNEUS ET DE BLOCS DE BÉTON DANS LA ZONE D'ACCOSTAGE DU QUAI MUNICIPAL – ULTRATECH MARITIME INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de ULTRATECH MARITIME INC. pour des travaux de plongée visant la récupération de pneus et de blocs de béton dans la zone d'accostage du Quai municipal;

CONSIDÉRANT l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'octroyer un contrat à ULTRATECH MARITIME INC. pour des travaux de plongée visant la récupération de pneus et de blocs de béton dans la zone d'accostage du quai municipal, au montant de 50 065 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise et à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 28 mai 2026, sous réserve des termes et conditions du contrat à produire par le Service du greffe;

DE préciser que le coût de ce contrat sera puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté au quai;

D'autoriser le directeur du Quai municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, le contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-258

NOMINATION ET REPRÉSENTATION DES ÉLUS AU SEIN DES DIFFÉRENTS COMITÉS – PÉRIODE DE JUIN 2026 À NOVEMBRE 2027

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON, et résolu :

D'entériner le plan de nomination et représentation de la VILLE DE PORT-CARTIER par ses élus municipaux au niveau des différents dossiers, comités,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

commissions et/ou organismes suivants pour la période de ce jour au 30 novembre 2027 :

M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ

- Assemblée des MRC;
- MRC de Sept-Rivières;
- Développement économique Port-Cartier (DÉPC);
- Société du port ferroviaire de Port-Cartier Inc. (SOCAR);
- Comité halte-chaleur;
- CISSS de la Côte-Nord;
- Association forestière Côte-Nord;
- Comité de la Forêt (UMQ);
- Comité éthique, gouvernance et RH (FQM);
- Comité énergie et ressources naturelles (FQM);
- Comité consultatif régional – Traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout.

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ

- MRC de Sept-Rivières;
- Développement économique Port-Cartier (DÉPC);
- Office municipal d'habitation de la Ville de Port-Cartier (OMHPC);
- Société du port ferroviaire de Port-Cartier Inc. (SOCAR).
- Comité de sécurité publique (MRC);

M. le conseiller Patrick HOVINGTON

- Conseiller suppléant MRC de Sept-Rivières;
- Développement économique Port-Cartier (DÉPC);
- Chambre de commerce de Port-Cartier Inc.;
- Table de développement social (MRC);
- Comité lutte à la baisse démographique (MRC).

M. le conseiller Jean-Marcel VOYER

- Comité de sécurité incendie (MRC);
- Comité de circulation;
- Office municipal d'habitation de la Ville de Port-Cartier (Relève OMHPC);
- Politique familiale – MADA.

M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON

- Comité de sécurité publique (MRC);
- Loisirs Rive-Baie de Pentecôte ;
- Base de plein air Les Goélands Inc.;
- Comité des nouveaux arrivants.

M^{me} la conseillère Josée CAISSY :

- URLS Loisirs et sports;
- Loisirs Rive-Baie de Pentecôte;
- Base de plein air Les Goélands Inc. ;
- Fonds culturel;
- Comité paritaire.

M. le conseiller Tommy TAVARES :

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

- Office municipal d'habitation de la Ville de Port-Cartier (OMHPC);
- Café-théâtre Graffiti;
- Comité d'embellissement.

QUE cette résolution remplace et abroge les résolutions n° 2025-11-429 et n° 2025-12-468 adoptées respectivement le 17 novembre 2025 et le 8 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-259

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2026

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026, totalisant 157 347 \$ soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2026-06-260

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT CONCERNANT L'OPÉRATION ET LA GESTION DE L'ÉCO-CENTRE – RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE

CONSIDÉRANT que RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE (ci-après le « PHARE ») est un organisme à but non lucratif qui œuvre dans le domaine de la récupération des matières recyclables et dont l'un des objectifs poursuivis est la réinsertion et le maintien en milieu de travail des personnes ayant des problèmes de santé mentale;

CONSIDÉRANT que l'article 5 du *Règlement sur l'attribution de certains contrats des organismes municipaux suivant une procédure sur invitation écrite ou de gré à gré* en vigueur depuis le 1^{er} avril 2026 permet de conclure une entente de gré à gré avec un organisme à but non lucratif pour le présent contrat;

CONSIDÉRANT que la VILLE et le PHARE souhaitent conclure de gré à gré un contrat de service pour l'opération et la gestion de l'Éco-Centre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

D'approuver la conclusion du contrat concernant l'opération et la gestion de l'Éco-Centre à intervenir avec l'organisme RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE, selon les termes exposés aux projet soumis pour la présente séance, sujet aux modifications jugées utiles ou nécessaires par le Service du greffe;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

le contrat tel que ci-dessus envisagé et tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-261

AUTORISATION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – COMITÉ ORGANISATEUR DU MINI-RELAIS POUR LA VIE DE L'ÉCOLE MÈRE D'YOUVILLE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSEON, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser une somme de 150 \$ à titre de don au comité organisateur du Mini-Relais pour la vie de l'École Mère d'Youville, dans le cadre de leur collecte de fonds 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M^{ME} LA MAIRESSE DANIELLE BEAUPRÉ

Elle fait un compte-rendu du registre des plaintes reçues du 1^{er} janvier à aujourd'hui, réparties comme suit : 33 concernant le Service des travaux publics, 27 concernant l'environnement, 4 concernant le Service des loisirs et de la culture, 11 pour la SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX et 6 concernant le Service de sécurité incendie. Toutes les plaintes ont été écoutées et répondues. Plusieurs plaintes ont été reçues concernant les travaux de déneigement, un recensement sera fait afin d'apporter des améliorations l'an prochain.

Elle invite les citoyens à participer à la séance d'information publique concernant le projet de stabilisation du secteur Rochelois qui se tiendra le mardi 16 juin à 19 h, à l'Agora du Complexe récréatif et culturel.

Elle mentionne que la prochaine séance publique est le 13 juillet, la séance suivante sera le 31 août en raison de la période estivale.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il souligne la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers. Il demande aux citoyens de faire preuve de prudence à l'approche de travaux.

Il invite les citoyens à la 32^e édition du Triathlon qui se tiendra le samedi 20 juin prochain. Il souligne d'ailleurs les dernières performances du triathlète port-cartois Charles PAQUET qui a obtenu une 3^e place le 25 avril dernier en Ouzbékistan et une 5^e place le 30 mai dernier en Italie.

M. LE CONSEILLER PATRICK HOVINGTON

Il félicite les organisateurs et les jeunes participants de la Grande journée des Petits entrepreneurs du 6 juin dernier. Il remercie tous les citoyens qui ont participé à cette activité.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

M. LE CONSEILLER JEAN-MARCEL VOYER

Il félicite les organisateurs du Bal des finissants qui s'est tenu le 6 juin dernier. Il félicite également tous les finissants pour leur persévérance et leurs efforts.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE JESSICA VIGNEAULT-CHIASSON

Elle félicite et remercie les artisans de Rivière-Pentecôte pour les deux journées d'exposition de la fin de semaine dernière.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE JOSÉE CAISSY

Elle souligne la présence de deux employés de la Ville de Port-Cartier.

Elle mentionne la participation de la Ville au Gala Méritas du CENTRE ÉDUCATIF L'ABRI du 2 juin dernier. Elle félicite les récipiendaires et souligne la persévérance des élèves.

M. LE CONSEILLER TOMMY TAVARES

Il remercie les étudiants de deuxième secondaire du CENTRE ÉDUCATIF L'ABRI pour leur visite au conseil du 1^{er} juin dernier. Ils ont fait la présentation de projets créés pendant leur cour de Culture et citoyenneté québécoise (CCQ) :

- Installation de jeux d'eau et d'une cabane pour la location de matériel à la plage Rochelois;
- Coopérative jeunesse « Les mains de l'âge »;
- Mise en place d'une salle d'arcades;
- Amélioration de la sécurité et de la prévention.

Il rappelle aux citoyens l'horaire estival des bureaux administratifs du lundi au jeudi, en vigueur du 20 avril au 16 octobre.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

Ces questions seront répondues lors d'une séance ultérieure :

Question de M^{me} Tania KENTY

- Est-ce possible d'avoir un suivi des travaux d'entretien effectués et prévus pour le secteur de Rivière-Pentecôte?

2026-06-262

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE la séance ordinaire du 8 juin 2026 soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Danielle BEAUPRÉ
Présidente d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Danielle BEAUPRÉ
Mairesse

AC/bb

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CONCERNANT LE PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

N° PC-2026-01/2026-253-254

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la soussignée, greffière de la Ville, apporte une correction aux résolutions numéros 2026-06-253 et 2026-06-254 adoptées lors de la séance du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier du 8 juin 2026, à la suite d'une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents concernés.

Avant la correction, les résolutions numéros 2026-06-253 et 2026-06-254 se lisaient ainsi :

« AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60952460

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 91 510,35 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 9 151,04 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60952460, datée du 19 janvier 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 29 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60961437

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 49 250,14 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 4 925,01 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60961437, datée du 27 mars 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. »

Suite à la correction, les résolutions numéros 2026-06-253 et 2026-06-254 se lisent ainsi (j'ai ajouté le soulignement) :

« AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60952460

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 91 510,35 \$, **moins** la retenue contractuelle de 5 %, soit 4 575,52 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60952460, datée du 19 janvier 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 29 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60961437

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 49 250,14 \$, **moins** la retenue contractuelle de 5 %, soit 2 462,51 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60961437, datée du 27 mars 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. »

J'ai dûment modifié les résolutions numéros 2026-06-253 et 2026-06-254 en conséquence et le présent procès-verbal de correction est joint à l'original du document modifié, étant le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Port-Cartier, le 10 juin 2026.



M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière